

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le conseil municipal de Crécey sur Tille s'est réuni le **5 avril à 20h30** salle de la mairie.

Etaient présents : Mme, M, BIOTTE Daniel, CHEVILLOT Maryse, CORNETET Régis, GROSSA Lydie, PETIT Valentin, PONCET Laurent, PONCET Pascale, ROBINET Dominique, VIÉNOT Elisabeth.

Absente : CHEVALIER Béatrice, pouvoir donné à D. BIOTTE

Secrétaire de séance : CHEVILLOT Maryse

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 février 2023

1. Vote du compte de gestion-et vote du compte administratif 2022

➤ Compte de gestion

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 établi par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur (maire), n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Compte administratif

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur CORNETET Régis, premier adjoint délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par le Maire Elisabeth VIÉNOT présente le compte administratif 2022 dont les résultats sont les suivants :

INVESTISSEMENT	9 623.57 € Déficit
FONCTIONNEMENT	18 027.04 € Excédent

Le conseil municipal

Constata pour la comptabilité principale l'identité de valeurs avec les indications du compte de gestion.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

2. Affectation du résultat 2022. Annexe 2

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du maire, après avoir approuvé le compte administratif 2022, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2022 comme suit :**

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002).	211 310.05 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT.	18 496.64 €

3. Vote du taux de fongibilité des crédits 2023

Le référentiel M57, en matière de fongibilité des crédits, donne la faculté pour l'organe délibérant, le conseil municipal de déléguer à l'exécutif (maire) la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Il appartient au CM de définir ce taux.

En 2022, le conseil municipal avait voté le taux de fongibilité à 7.5%, il lui appartient, pour 2023, de reconduire ce taux ou de le modifier

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le taux de fongibilité à 7.5% et Autorise le maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de cette délibération.

4. Vote Budget primitif 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les propositions du budget primitif 2023 qui se répartissent comme suit :

INVESTISSEMENT / <i>équilibré</i>	78 310.72 €	
FONCTIONNEMENT /	T% constants	
Dépenses :	110 042.74 €	
Recettes :	294 319.05€	soit un excédent de 184 276.31 €

5. Dossiers en cours.

➤ . Carte communale

Dans le cadre de l'élaboration de notre Carte communale, le cabinet Dorgat a fait parvenir en mairie l'avant-projet. Afin d'assurer une concertation avec la population la plus étendue, il va publier l'avant-projet en question ainsi que les pièces transmises sur l'onglet « concertation » du site internet du cabinet DORGAT. De cette manière, les habitants pourront consulter les pièces du dossier :

- En mairie dans le dossier de concertation
- En ligne sur le site internet de DORGAT

Sont consultables actuellement :

Rappel des dispositions du RNU

Diagnostic communal

Etude environnementale

L'avis relatif à la procédure d'élaboration de la carte communale de la commune de Crécey sur Tille sera publié en mairie et distribué dans les boîtes à lettres des habitants de la commune

➤ Renouvellement **Contrat d'assurance des risques statutaires employée communale**

Le Maire rappelle que la commune avait souscrit à compter du 1 mai 2021, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Côte d'Or, un contrat auprès de la CNP Assurances

Il convient de renouveler l'adhésion pour la période 2023-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Accepte la proposition suivante pour les agents non titulaires :**

Tous les risques (accident et maladie professionnelle + grave maladie+ maternité+ maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique) avec une franchise de 15 jours par arrêt de maladie ordinaire à un taux de 1.98%.

- **Dit que les crédits sont inscrits au BP 2023,**
- **Autorise le Maire à signer les conventions en résultant.**

➤ . Pose ruchers sur parcelle communale

Monsieur VEUILLET Philippe de Marsannay le bois apiculteur souhaiterait déposer 2 à 3 ruches en mai et juin sur une parcelle communale peuplée de tilleuls.

Le conseil municipal à l'unanimité Accepte l'implantation des ruches à La Pargue.

➤ Travaux impasse de la mairie

Sont terminés, pose caniveaux avec grille caillebotis galvanisée.

➤ . Carte postale Crécey sur Tille

Suite au dernier conseil d'exploitation de l'office du Tourisme 13/03/2023, des cartes postales des communes de la Covati seront réalisées afin de répondre aux différentes demandes des usagers. Le maire présente la maquette retenue pour Crécey.

➤ .CR conseil communautaire du 23 mars 2023

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2023 est fixée à 7.92 % (7.80% en 2022)

Demande SMOM : « les collectes débutant tôt le matin, se retrouvent parfois dans le noir complet, ce qui n'est d'une part pas sécurisant lors des manœuvres et d'autre part ne permet pas toujours de bien voir les poubelles. Serait-il envisageable de faire allumer l'éclairage public à partir de 5h voir 5h30, uniquement les jours de collecte puisqu'à priori il est souvent possible de moduler l'horaire en fonction des jours ».

Le Conseil Municipal refuse cette demande.

6. **Questions diverses**

➤ Organisation du 8 mai 2023. - Gerbe

Le Maire étant absent, c'est M. CORNETET, premier adjoint, qui présidera la cérémonie.

Tour de table :

Laurent PONCET a planté un vinaigrier place du Moulin. Il demande la fixation de la table et des bancs de la petite Fontaine.

La séance est levée à 22h25